



UFE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

**Comptes rendus
réunions des
7 et 21 novembre 2006
sur le projet de circulaire sur les
missions et les fonctions des CST
(Conseillères Sociales Territoriales)**

- Pour la CFDT : Sandrine VUILLET Pascal MAUCHAMP Evelyne PORÉE
- Administration : Magali MUNDLER Elisabeth SROUSSI Thierry MARTIN
- Autres OS : CGT, SPIAS

L'administration a diffusé peu de temps avant la 1ère réunion un projet de circulaire aux OS. Ce projet avait été préparé par un groupe de travail composé de CST du Ministère.

Il est à noter qu'aucune CST n'a souhaité participer aux deux réunions d'échange. Nos premières réactions à la lecture de ce projet ont été de constater :

- que nous nous sentions en tant qu'ASS de terrain dépossédé(e)s de certaines de nos prérogatives voire quelque peu infantilisé(e)s et relégué(e)s à un simple rôle d'exécutant avec des compétences à la baisse.
- Que les futures missions dévolues aux CST étaient nombreuses et importantes dans un contexte complexe et confus (région, inter-région, national voire départemental). Quels moyens auront-elles pour les réaliser (secrétariat...) ?

Il est très difficile de retranscrire les nombreux échanges que nous avons eu au sujet de ce projet de circulaire.

Notre but a été de clarifier autant que faire se peut les différents niveaux de positionnement des CST en faisant émerger les difficultés voire les dysfonctionnements et les conflits que ceux-ci pouvaient générer pour les ASS de terrain. A ce titre, nous regrettons que l'administration travaille avec les CST puis les ASS sur des nouveaux projets de circulaires en cloisonnant les deux corps, alors que le souci commun est le nouveau projet du pôle social dans la réorganisation des services.

Quelques exemples :

- clarification du rôle hiérarchique des CST (notation, signature des congés et des ordres de mission...).
- Clarification du rôle des CST dans la gestion et la négociation de nos moyens de fonctionnement qui garantissent une équité territoriale.
- Clarification du rôle des CST dans les commissions d'aide matérielle inter régionales.

Nous avons insisté pour que ce soit les ASS concerné(e)s qui présentent leur dossier.

Nous avons essayé de garantir le positionnement de l'ASS afin de préserver sa reconnaissance et sa représentativité au sein des différents services et instances. Nous avons aussi insisté pour que soit maintenu un lien direct avec le Ministère notamment dans le domaine de l'information.

En marge de ces réunions nous avons aussi abordé quelques points cruciaux :

- Les primes : leur montant, leur plafonnement et la difficulté de se faire payer les intérim. La DGPA doit prochainement avoir une réunion avec la mission sur les rémunérations afin d'aborder ces questions.
- Notre positionnement dans les organigrammes des différentes structures.
- Les secrétariats Médico-Sociaux.
 - * quel positionnement hiérarchique si les ASS et ASP sont rattachés en DRE et les SMS en DDE ?
 - * quel dimensionnement : pour qui vont-elles travailler ? (quels acteurs, quels territoires, quels agents... ?).

Une réflexion doit être menée à ce sujet par la DGPA.

- nos moyens et leur gestion :
 - * par qui : les CST, les DRE, les services avec lesquels nous aurons un lien fonctionnel
- le CTPM : les OS ont à nouveau demandé à ce que la réorganisation du domaine social soit présentée au CTPM.

La circulaire (sur les futures missions des CST) doit prochainement être diffusée.

Nous devons reconnaître que ces deux réunions ont été constructives et que nous avons été écoutés sur certains points.

D'autres réunions doivent être mises en place pour mettre en adéquation les missions des ASS et ASP avec la nouvelle organisation.

Nous avons demandé à ce que des représentants de ce corps participent aux réunions de travail.

Nous sommes à l'écoute de vos remarques.